

Cette année du nouveau pour la TAXE D'APPRENTISSAGE ...

L'URSSAF collecte directement auprès des entreprises et le solde est redistribué via la Caisse des dépôts à nos Établissements.

Ces dernières années, le Lycée Pierre Termier construit et développe un **partenariat fort** avec les entreprises afin **de former les futurs talents de l'industrie**. Plus que jamais votre attribution de la taxe nous est nécessaire afin de contribuer à la **montée en compétences** des étudiants, en permettant l'acquisition de matériels et de logiciels en adéquation aux besoins de ceux que vous utilisez dans vos entreprises.

Nouvelle procédure :

Cette année les modalités de collectes et de versement ont été changées. Une plateforme de répartition du solde de la Taxe "**SOLTéA**" a été mandatée par le ministère de l'enseignement supérieur. La Caisse des dépôts gère cette plateforme de répartition de votre Taxe.

Aussi de mai à fin septembre vous êtes invités à vous connecter pour nous affecter vos soldes.



Votre contact pour nous retrouver sur la plateforme :

Service Comptabilité

comptabilite@lycee-pierretermier.org

04 76 54 57 81

N° SIRET LYCEE PIERRE TERMIER : 779554625 00011

N° UAI : 0381666E

Des investissements pour vos talents de demain !

Grâce à vous, de nombreux investissements ont pu voir le jour pour former au mieux nos étudiants comme :

- Pour le BTS ATI, le rétrofit de systèmes automatisés avec API et IHM et l'achat de la Suite logicielle de programmation automate et IHM pour un coût total d'environ 7 000 €.
- L'achat de drones professionnels pour l'étude de systèmes avec un total de 5 000 € pour le BTS CIEL (anciennement BTS SN).
- L'achat d'une machine à commande numérique 2 axes en BTS CPRP avec un coût de 35000 €.
- Pour le BTS 2M, l'achat de matériels de laboratoire ainsi que l'acquisition d'ordinateurs portables pour les étudiants, les salles de cours et les travaux dirigés pour une somme de 10 000 €, la formation de formateurs sur les mesures et les éléments de contrôles pour un coût de 5 000 €.

Nos projets d'investissement à venir :

Dans la continuité d'amélioration et pour que les étudiants puissent se former avec des logiciels et matériels performants, similaires à ceux en entreprise, nous accorder votre taxe permettrait pour l'année à venir :

- L'obtention de la Suite logicielle de programmation automate et IHM pour former les BTS ATI, avec un coût de 2 000€.
- Le prévisionnel achat de simulateur de vol avec actionneurs et commandes électroniques, 3 5000 € environ pour les étudiants en BTS CIEL
- L'achat de machine à commande numérique 3 axes, avec un coût de 55 000 €, du matériel de contrôles de mesures et laboratoires pour les alternants en BTS CPRP.
- L'achat de matériel optique et de matériel de laboratoire avec un total d'environ 30 000€ pour le BTS 2M.

Ensemble formons vos talents de demain !

Accordez-nous votre taxe d'apprentissage en choisissant le Lycée Pierre Termier !



Lycée Pierre Termier
5 bis rue Joseph Fourier
38028 GRENOBLE cedex 01
Tel : 04 76 54 57 81